

Numéro 56 Mai-Juin 2010

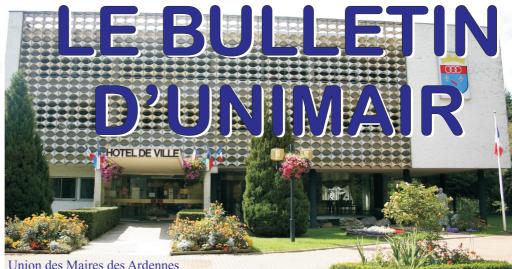
Sommaire

- Editorial.
- De nos territoires: du nouveau au PNR.
- Tourisme : de nouvelles missions 3 Louvergny: le programme.
- Notre commune du mois : Bogny-sur-Meuse.
- Route des Légendes: la place des collectivités.
- Les aires de jeux : nouvelles normes.
- Le Club MED n'est pas 7 forcément là où l'on croit. Les Ardennes, c'est yauque!
- Dernières dépêches.

Petit rappel

Dans son numéro de Mars, Unimair dénonçait un titre de chapitre du mensuel "Capital", sur les prétendus "gaspillages des élus locaux". Titre étalé sur tous les trottoirs. Cela annonçait quelque chose, disionsnous, et nous craignions le pire. Nous y voilà : le gel des dotations de l'Etat aux collectivités.

Notre Présidente réunira le Conseil d'administration d'Unimair le Lundi 28 Juin pour faire le point à l'échelon départemental sur cette nouvelle donne qui ne va pas faciliter la tâche de ces investisseurs indispensables que sont les élus locaux.



Union des Maires des Ardennes

1 Promenade de Dülmen -08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél: 03 24 35 36 09 - Fax 03 24 35 71 92 unimair@wanadoo.fr - http://www.unimair.org

Editorial 1

2

Collectivités locales : les boucs émissaires

Le 20 mai dernier, Nicolas Sarkozy a annoncé le gel des dotations de l'État aux collectivités locales à partir de 2011, lors de la conférence sur le déficit, organisée à l'Élysée.

La décision de geler "en valeur" les dotations de l'État aux collectivités locales signifie en réalité que celles-ci vont subir une baisse de leur « pouvoir d'achat » de 2,5 %, compte tenu de l'inflation enregistrée cette année pour les dépenses des communes.

Cette baisse constitue un coup d'accélérateur brutal au mouvement continu de baisse déjà mis en œuvre depuis 2002, puisque dans cette période la dotation forfaitaire de l'État aux communes avait déjà diminué de près de 10 %.

Pourtant, si aujourd'hui il y a un grave problème de déficit public, il relève bien de la gestion laxiste de l'État et non de celle des collectivités locales dont l'équilibre budgétaire est une obligation constitutionnelle. Leur dette est modérée, elle correspond à des dépenses d'investissement qui préparent l'avenir.

En réalité, après avoir accumulé les cadeaux fiscaux, tels le bouclier fiscal ou l'exonération des heures supplémentaires... le gouvernement fait payer aujourd'hui la facture aux collectivités locales, et à leurs contribuables.

Il est enfermé dans une posture qui lui interdit de simplement constater le travail des collectivités, leur gestion efficace et leur rôle actif pour endiguer la crise. Car les collectivités ont fait la preuve de l'utilité de leurs dépenses : elles participent pour plus de 75 % à l'investissement national, elles sont les acteurs indispensables de la relance et de l'emploi. Elles apportent aussi aux habitants la qualité de services publics que la solidarité exige en ces temps de difficultés sociales extrêmes.

Les conséguences en cascades seront nombreuses, au delà des conseils régionaux et généraux, pour toutes les communes qui devront ralentir leurs projets faute de financement. Cette décision va provoquer un ralentissement de l'activité des artisans et des entreprises travaillant pour les marchés publics, avec des conséquences très négatives pour l'emploi.

Au final, ces nouvelles restrictions vont ajouter de nouvelles difficultés budgétaires pour les communes, freiner la relance économique indispensable et pénaliser les habitants.

> Claudine Ledoux Présidente d'UNIMAIR.